## Des origines du plan Schuman au traité CECA

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

 $\label{lem:url:http://www.cvce.eu/obj/des_origines_du_plan_schuman_au\_traite\_ceca-fr-66c88be8-cc35-4f6b-822d-9e2f904e9a2e.html$ 

Date de dernière mise à jour: 07/07/2016





## Introduction

Le 9 mai 1950, presque cinq ans, jour pour jour, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, fait une déclaration solennelle dans le salon de l'horloge du Quai d'Orsay à Paris.

Il propose de placer, sous une Haute Autorité commune, la production et le marché du charbon et de l'acier entre la France et la République fédérale d'Allemagne, dans une organisation ouverte à la participation d'autres pays européens.

La gestion communautaire de l'industrie lourde, alors secteur clé de l'économie et base de l'industrie d'armement, doit rendre impossible toute guerre entre les pays de l'Europe occidentale.

Cette initiative, pleine d'audace, aura une portée historique puisqu'elle est aujourd'hui considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne.

Ce dossier thématique propose de revenir sur la proposition « révolutionnaire » du 9 mai 1950 et sur ses conséquences.

Sur le sujet, vous pouvez aussi consulter le corpus de recherche intitulé « Du plan Schuman au traité de Paris (1950-1952) ».

